

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2015**

Délibération
n° 2015.06. 79.B

Fondation Poitiers
Université :
convention de
partenariat

LE DIX HUIT JUIN DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2015**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06. 79.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Madame PIERRE**

FONDATION POITIERS UNIVERSITE : CONVENTION DE PARTENARIAT

En application de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) du 10 Août 2007, le Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers a décidé la création de la « Fondation Poitiers-Université » dont le lancement public a eu lieu le 16 juin 2009.

Le GrandAngoulême a été membre fondateur dès 2009 en apportant une contribution financière de 100 000 € sur 3 ans (2009-2011), au même titre que les agglomérations de Poitiers et Niort.

La Fondation compte 24 fondateurs et plus de 30 donateurs : entreprises, particuliers, collectivités et organisations professionnelles.

Son but est de renforcer les liens existants entre l'Université de Poitiers et le monde économique en soutenant des projets relevant des 5 thématiques suivantes :

- le rayonnement international,
- les compétences (adéquation formation-emploi),
- l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat,
- le soutien à l'étudiant,
- le développement durable.

Dans ce cadre, la Fondation Poitiers Université a soutenu financièrement :

- des bourses d'étudiants afin d'attirer des jeunes vers les formations préparant à des métiers en tension (bourse Trajectoires pour l'Industrie ou bourse Vocation Numérique),
- le dispositif Prim'Innov en attribuant une aide à la mobilité aux étudiants réalisant leur stage dans une entreprise éloignée du laboratoire de recherche soutenant le projet d'innovation,
- des projets étudiants - soit en cours de formation soit dans le cadre d'associations étudiantes - par l'intermédiaire d'appels à projets et dont des étudiants du site d'Angoulême ont été lauréats (« la nuit du design », « projet de mobilier urbain », « les déchets dans tous leurs états »...).

La Fondation intervient suivant 3 types de financements : les financements sur fonds propres, les programmes en partenariat et les dons fléchés.

En 2012, le GrandAngoulême n'avait pas souhaité renouveler sa contribution à la Fondation en raison d'un manque de lisibilité des retours sur le territoire et de la nécessité de l'agglomération de définir une stratégie de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, ainsi que les moyens à y consacrer.

.../...

Depuis 2013, la Fondation a repositionné sa stratégie vers des partenariats plus lisibles avec ses donateurs. Ainsi, l'agglomération de Niort a renouvelé sa contribution autour de thématiques en lien étroit avec les orientations économiques du territoire (projet de création d'un centre de Ressources Handicap au Pôle Universitaire de Niort).

Au regard du programme de soutien à l'enseignement supérieur, au transfert de technologie et à la recherche mis en œuvre par le GrandAngoulême, l'Université de Poitiers propose par le biais de sa Fondation, la signature d'une nouvelle convention visant à renforcer leurs relations.

Les actions envisagées pourraient être les suivantes :

- soutien aux appels à projets de GrandAngoulême (Produit du Futur, Start-up Angoulême) en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation par leur bonne diffusion et promotion au sein de la communauté universitaire (étudiants et jeunes diplômés des formations ciblées),
- organisation d'actions et d'évènements à destination des étudiants et des diplômés de l'université de Poitiers, en particulier issus du territoire charentais, afin d'attirer des talents sur le bassin,
- favoriser les liens avec les acteurs de l'Université de Poitiers agissant sur les thématiques ciblées par GrandAngoulême : dont notamment numérique/droit/image et la transition énergétique.

Cette nouvelle collaboration prendrait forme par la signature d'une convention d'engagement sur 3 ans à hauteur de 10 000 € par an. Les crédits sont prélevés sur la provision pour subventions (chapitre 65) de 74 K€ inscrite au BP 2015.

Vu la délibération n° 129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec la Fondation Poitiers Université et le versement d'une participation de 10 000 € par an pendant 3 ans (2015, 2016, 2017).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents afférents.

D'IMPUTER la dépense chapitre 65 du budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 24 juin 2015	Affiché le : 24 juin 2015

Projet

Convention cadre de partenariat entre la Communauté d'Agglomération d'Angoulême et l'Université de Poitiers pour le compte de la Fondation Poitiers Université

Entre

La Communauté d'agglomération d'Angoulême, 25 Boulevard Besson Bey, 16023 Angoulême CEDEX
représentée par Jean-François DAURE, son Président,

ci-après dénommée «Le GrandAngoulême »

Et

L'UNIVERSITE DE POITIERS, 15 rue de l'Hôtel Dieu – 86034 POITIERS CEDEX, représentée par son Président, M. Yves JEAN, agissant pour le compte de la Fondation Poitiers Université. Celle-ci est représentée par son Président, M. Henri DE PRACOMTAL.

ci-après dénommée « La Fondation Poitiers Université »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Communauté d'Agglomération d'Angoulême a pris l'engagement dès 2009 de rejoindre la Fondation Poitiers Université en tant que membre Fondateur. Par ailleurs, l'Université de Poitiers et sa Fondation rappellent l'attachement au territoire du GrandAngoulême et au Pôle universitaire de la Charente.

Une nouvelle Convention de Partenariat signée pour la période 2015-2017 entre l'Université de Poitiers, la Fondation Poitiers Université et le GrandAngoulême vise à soutenir les objectifs du GrandAngoulême dans le cadre de son programme de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat qui repose sur les constats suivants (*cf Conseil communautaire du 4 décembre 2014*) :

- Le manque d'entreprises « Pépites » sur le territoire.
- La mise en avant des relais de croissance tels que :
 - Transition écologique et énergétique,
 - Usine du Futur,
 - Aéronautique / Défense,
 - Industrie Culturelle et créative,
- Le besoin d'outils et de ressources pour accompagner les projets ante-crédation et d'innovation,
- Le renforcement de l'image du territoire

Afin d'amplifier et de pérenniser ces actions, les représentants du GrandAngoulême, de la Fondation Poitiers Université et de l'Université de Poitiers conviennent des dispositions contenues dans la présente convention cadre.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'orientations, déclinées dans le cadre d'actions concrètes, témoignant de la volonté commune de l'Université, de sa Fondation et du GrandAngoulême de contribuer au soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat sur ce territoire.

Le GrandAngoulême et l'Université de Poitiers conviennent de renforcer leurs relations plus spécifiquement par les actions suivantes :

- Soutenir les appels à projets du GrandAngoulême en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation par leur bonne diffusion et promotion au sein de la communauté universitaire (étudiants et jeunes diplômés des formations ciblées)
- Organisation d'actions et d'évènements à destination des étudiants et des diplômés de l'université de Poitiers, en particulier issus du territoire charentais, visant à :
 - faire connaître la volonté du GrandAngoulême,
 - attirer des talents,
 - les accompagner dans leurs projets.
- S'inscrire en complémentarité dans l'écosystème local de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat (pépinière, Créalab, Alter'Incub, ARI) et favoriser les liens avec les acteurs de l'université agissant sur ces thématiques dans les domaines ciblés par le GrandAngoulême (en particulier dans le domaine du numérique et de la transition énergétique).

Ces actions constituent à la fois une progression et une continuité de l'engagement de la Fondation au sein de l'université qui, depuis sa création, a été attentive aux attentes spécifiques des sites angoumoisins dans le développement de ses programmes.

La Fondation a en particulier soutenu, depuis sa création, des projets en faveur de l'initiative étudiante, de l'innovation et de l'attractivité des formations notamment dans le domaine industriel, du numérique et du développement durable.

Fort de ce nouvel engagement, la Fondation propose pour les 3 années à venir de poursuivre son action et de l'amplifier avec un programme spécifique pour le territoire du GrandAngoulême, en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat en réponse aux objectifs cités en début d'article.

ARTICLE 2 : Les interlocuteurs

Pour faciliter les contacts et les relations entre les deux signataires, la Fondation en la personne de Béatrice JOUAN, Déléguée Générale, sera l'interlocutrice privilégiée du GrandAngoulême. De la même façon, **XXXXX** sera l'interlocuteur privilégié de l'Université de Poitiers et de sa Fondation..

En cas de changement d'interlocuteur, chacun des signataires s'engage à informer dans les plus brefs délais le partenaire.

ARTICLE 3 : Comité de pilotage et de suivi

Pour faciliter l'exécution de la présente convention, la Fondation Poitiers Université et le GrandAngoulême conviennent de constituer un « comité de pilotage et de suivi » des actions qui seront engagées. Outre les représentants du GrandAngoulême et de la Fondation Poitiers Université, ce comité fera appel à des acteurs de l'université dans les domaines et les thématiques ciblées et à si besoin à d'autres personnes qualifiées. Le comité effectuera un suivi mensuel de l'avancée des actions.

ARTICLE 4: Appui financier à la Fondation Poitiers Université :

Le GrandAngoulême s'engage pour une durée de 3 ans (2015, 2016 et 2017), à soutenir la Fondation Poitiers Université pour un montant de 10 000 euros par an.

ARTICLE 5 : Communication

Les signataires s'autorisent mutuellement à communiquer sur l'existence et le contenu de cette convention de partenariat.

Ils s'engagent à apposer ou à faire apposer les logos respectifs du GrandAngoulême, de l'Université de Poitiers et de la Fondation Poitiers Université et à faire mention de leur participation à la réalisation d'une action de la Fondation où le GrandAngoulême est impliquée, sous une forme qui aura reçu l'accord préalable et écrit de chacune des parties.

ARTICLE 6 : Date d'effet et durée de la convention

Cette convention de partenariat prend effet à la date de signature pour une durée de trois ans.

Fait à Poitiers, en 3 exemplaires, le

Le Président du GrandAngoulême Le Président de l'Université Le Président de la Fondation

Jean-François DAURE

Yves JEAN

Henri DE PRACOMTAL